

Système de dénonciation concernant les comportements de violence et/ou d'intimidation

Les élèves sont d'abord invités à trouver un adulte de confiance à qui parler de la situation.

Les élèves et les parents sont informés de l'existence du système de dénonciation pour :

- ◇ Entrer en contact avec l'école
- ◇ Décrire une situation qu'ils souhaitent dénoncer
- ◇ Obtenir du soutien

Système de dénonciation de l'école des Échos-de-la-Forêt :

- ◇ Téléphone : 418-466-2191
poste 3001 (direction)
- ◇ Ou tout autre adulte de confiance à l'école

Liens utiles

- ◇ www.branchepositif.gouv.qc.ca
- ◇ <http://teljeunes.com>
- ◇ <http://jeunessejecoute.ca>
- ◇ <http://ligneparents.com>

100% PREVENTION
100% INTERVENTION

Nous nous engageons

À assurer la confidentialité de tout événement signalé.

À apporter du soutien aux victimes, aux témoins et aux auteurs d'intimidation et/ou de violence.

À appliquer des interventions disciplinaires :

Les parents de l'auteur d'intimidation ou de violence seront sollicités pour collaborer à la recherche de solutions et, tout comme leur enfant, devront prendre des engagements pour s'assurer que la situation cesse et ne se répète pas.

À apporter un suivi à chacune des situations.



Plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école des Échos-de-la-Forêt

Approuvé par le conseil d'établissement (LIP 75.1)
en juin 2023 et distribué aux parents en août 2023

PORTRAIT DE LA SITUATION

LIP 83.1

Un questionnaire standardisé sera administré aux élèves pour mettre à jour nos données, mais il n'en demeure pas moins que :

- ⇒ Les élèves nous rapportent qu'ils ont vu ou entendu d'autres élèves se faire insulter ou menacer verbalement à l'école.
- ⇒ Les élèves ont vu ou entendu d'autres élèves être exclus ou tenus à l'écart à quelques occasions.
- ⇒ Selon les élèves, les endroits où se produisent le plus souvent des situations de violence et/ou d'intimidation sont les vestiaires et sur le terrain de l'école.
- ⇒ Les moments sont durant les récréations et sur la pause du diner.
- ⇒ Nous constatons que le nombre de manquements majeurs au cours des dernières années a grandement diminué.

- ◇ Nous avons comme priorité de diminuer ces manifestations et d'améliorer les mesures préventives mises en place à l'école.
- ◇ Le comité de coordination pour la prévention de la violence, incluant l'ensemble des enseignants et intervenants de l'école, mettra à jour régulièrement le présent plan de lutte, selon l'évolution de la situation.
- ◇ Les règles de vie de l'école ainsi que les mesures de sécurité sont mises à jour annuellement.

LA PRISE DE POSITION DE L'ÉCOLE

L'École des Échos-de-la-Forêt a la volonté de faire respecter les droits de tous. Ceci dans le but d'offrir le meilleur climat afin de favoriser le développement personnel, social et scolaire de chacune et chacun.

La violence et l'intimidation de tout genre sont inacceptables à l'École des Échos-de-la-Forêt.

DES DÉFINITIONS IMPORTANTES

Conflit : On dit qu'il y a conflit lorsque des personnes sont en désaccord sur des besoins ou sur des valeurs. Il est normal de vivre des conflits, c'est pourquoi il est important d'apprendre de bonnes méthodes pour les résoudre pacifiquement. La difficulté à régler un conflit peut entraîner des sentiments négatifs (ex. : jalousie, vengeance) et dégénérer en comportements violents.

Violence : Toute manifestation de force verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle :

- ⇒ exercée intentionnellement contre une personne.
- ⇒ ayant pour effet de la léser, de la blesser, d'engendrer des sentiments de détresse ou de l'opprimer.
- ⇒ en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

Intimidation : Tout comportement, parole, acte ou geste :

- ⇒ délibéré ou non.
- ⇒ à caractère répétitif.
- ⇒ exprimé directement ou indirectement.
- ⇒ y compris dans le cyberspace.
- ⇒ Dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force.

Exemples de mesures de soutien pour l'élève

VICTIME :

- ◇ Assurer un climat de confiance et de confidentialité.
- ◇ Reconnaître l'événement et renforcer l'action de dénonciation.
- ◇ Évaluer la détresse de l'élève.
- ◇ Assurer la protection de l'élève.
- ◇ Communiquer avec les parents.
- ◇ Référer à une personne-ressource du milieu.

TÉMOIN :

- ◇ Assurer un climat de confiance et de confidentialité.
- ◇ Assurer la protection de l'élève.
- ◇ Référer à une personne-ressource du milieu.

AUTEUR :

- ◇ Arrêter les actes d'intimidation ou de violence et les nommer.
- ◇ Signifier clairement à l'élève que la violence est inacceptable.
- ◇ Dénoncer le rapport de force
- ◇ Enseigner un changement de comportement.
- ◇ Appliquer les conséquences selon la sévérité et la fréquence du geste posé.
- ◇ Amener l'élève à trouver un moyen de réparer le tort causé.
- ◇ Aviser les parents de la situation.
- ◇ S'il s'agit d'une récidive, l'intervenant avise la direction de l'école afin qu'un protocole d'intervention soit mis en application.

Exemples d'interventions disciplinaires

Les interventions seront déterminées en fonction de la gravité des actes d'intimidation et/ou de violence (intensité, fréquence, constance, persistance) et des effets sur la victime.

- ◇ Rencontres avec intervenants (direction, intervenants de l'école).
- ◇ Excuses et réparations (si non nuisible à la victime).
- ◇ Réflexion écrite et signature des parents.
- ◇ Contrat d'engagement.
- ◇ Perte de privilège.
- ◇ Suspension à l'interne ou à l'externe.
- ◇ Référence à la SQ.
- * Ultimement, expulsion des écoles de la CSCS possible.

Résumé de nos actions préventives et éducatives

- ◇ Écoute des élèves et encouragement à signaler tout acte d'intimidation ou de violence.
- ◇ Enseignement explicite des comportements attendus tout au long de l'année.
- ◇ Sensibilisation sur les différences.
- ◇ Promotion et encouragement des bons comportements par divers moyens.
- ◇ Reconnaissance pour les élèves sans manquement annuel et durant leur parcours primaire.
- ◇ Atelier Respaix et atelier sur la prévention des abus.
- ◇ Atelier sur l'identité individuelle.
- ◇ Soutien pour le développement des compétences sociales.
- ◇ Soutien pédagogique aux élèves en difficulté d'apprentissage et d'adaptation (RAI, CAP, plan d'intervention).
- ◇ Application de la loi 56, cinq niveaux d'interventions définis en cas d'intimidation.
- ◇ Politique d'intervention sur la violence.
- ◇ Démarches auprès des parents de l'élève victime et intimidateur.
- ◇ Conservation des informations liées aux incidents passés (agresseurs, victimes, témoins).
- ◇ Envoi d'un rapport sur les cas d'intimidation à la CSCS.

FAIRE ÉTAT DES RÉSULTATS AU REGARD DU DERNIER PLAN DE LUTTE AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT AFIN D'ORIENTER LES DÉCISIONS.